



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C25/2018

Vevey, le 27 août 2018

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 13 septembre 2018**

Objet : Réponse à l'interpellation de M. Steven PILET, déposée le 15.3.2018 pour le groupe Vevey-Libre : *"La ville de Vevey est-elle à la hauteur de ses prestigieux clubs sportifs?"*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation de M. Steven PILET, citée sous rubrique, indique que le projet de fusion des trois clubs de football, soit : FC Vevey-Sports 1899, ACS Azzurri Riviera et FC Montreux-Sport a avorté faute aux Municipalités de Montreux et de Vevey de ne pas avoir « *accédé à une demande de subventionnement d'environ CHF 380'000.-- de plus que les CHF 70'000.-- actuels, montant destiné au futur mouvement junior* ».

L'interpellant estime que l'argument avancé par les deux Municipalités, à savoir le principe d'égalité de traitement vis-à-vis de tous les clubs sportifs, « *ne tient (..) aucun compte de la popularité de ses deux clubs phares* ».

L'interpellant regrette également que la Ville ne soit pas entrée en matière pour un partenariat public-privé destiné à la construction d'un bâtiment privé destiné au FC Vevey-Sports 1899 sur le site du stade de Copet. Il critique ainsi la « *frilosité* » de la Municipalité de ne pas répondre aux besoins du club en cas d'ascension en « Challenge League ».

Si la Municipalité prend acte de la position de l'interpellant, elle répond comme suit aux questions posées :

- 1. Pour quelles raisons la Municipalité n'est-elle pas entrée en matière et/ou n'a-t-elle pas envisagé de réévaluer à la baisse la demande de soutien au projet de fusion des trois clubs de football, Vevey-Sports, Montreux-Sports et Azzurri ?**

La Municipalité de Vevey n'est pas entrée en matière pour des raisons financières et d'égalité de traitement.

La Ville de Vevey soutient les mouvements juniors de ses clubs sportifs à travers deux leviers :

- a) Un montant de CHF 96'000.--, porté au budget communal annuel de Vevey, et destiné aux jeunes espoirs veveysans. En 2018, 26 clubs (1'600 juniors veveysans) en ont bénéficié.
- b) Le financement à hauteur de CHF 7.-- par habitant destiné au Fonds Intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes permet un soutien financier à 87 clubs sportifs de la Riviera (soit 8'840 juniors en 2018).

Le montant versé aux clubs veveysans par junior varie ainsi entre CHF 60.-- et CHF 63.-- par levier.

Tous les mouvements juniors des clubs veveysans bénéficient ainsi d'un même traitement, avec des règles de financement identiques pour tous. Il n'est ainsi pas imaginable de modifier ces critères pour un seul club, fut-il grand en termes de juniors et de popularité.

Il est important de préciser que Vevey compte de nombreux clubs plus modestes, mais aussi plus importants que le FC Vevey-Sports 1899, tous très populaires. La légitimité pour un club de voir ses subventions publiques augmenter de près de 650 % (passant de CHF 70'000.-- à CHF 450'000.--) n'est ainsi pas imaginable.

Dans le cadre des échanges et des rencontres avec les clubs concernés, ces derniers n'ont pas proposé de revoir leurs prétentions à la baisse.

2. Pourquoi n'est-elle pas entrée en matière sur la demande du Vevey-Sports de construction sans argent public de contribuer à l'amélioration des infrastructures du club ?

La Municipalité considère, qu'en l'état, ses infrastructures au stade de Copet sont suffisantes.

Elle rappelle que la Ville a investi plus de CHF 13'000'000.-- entre 2007 et 2017 pour ses installations footballistiques, avec en 2017 notamment la rénovation des deux terrains de Copet (synthétique et mixte). Le coût d'exploitation annuel (y compris amortissements) est de CHF 573'000.-- (base : comptes 2017). Rapporté à 2'000 heures d'utilisation annuelle, le coût horaire se monte ainsi à CHF 287.-- contre CHF 3.-- payés par les clubs.

La Municipalité tient également à préciser que le FC Vevey-Sports 1899 bénéficie de vestiaires privatifs, ainsi que d'un espace bureau-loge VIP de plus de 70m², mis gratuitement à disposition par la Ville et entièrement rénové en 2007. Une buvette équipée (cuisine et local de stockage privatif) et un local de buanderie sont également fournis gracieusement.

3. A-t-elle pris la peine de demander au Vevey Sports s'il était d'accord de prendre en charge l'entretien de l'infrastructure supplémentaire ?

Non, pour la raison indiquée sous point 2.

4. Dans le cadre des débats sur le postulat D'Angelo pour un fitness urbain, le Service des Sports a affirmé qu'il ne voyait pas d'inconvénient à rechercher des financements externes. Dès lors, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'entrée en matière sur la négociation d'une convention avec le Vevey-Sports réglant un partenariat permettant des économies à la Ville et l'amélioration des infrastructures ?

Les services de la Ville font systématiquement appel à des financements externes, en l'occurrence à des subventions cantonales ou fédérales, voire à des aides de fonds publics spécifiques ; c'est ce qu'a fait le secteur Sports pour le fitness urbain entre autres.

Considérant que ses infrastructures sont satisfaisantes, la Municipalité n'a pas eu d'intérêt à entrer dans une démarche financière de type partenariat public-privé.

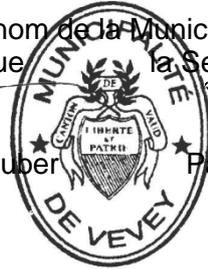
5. Il ressort clairement de l'article du Régional que le Service des sports refuse catégoriquement d'entrer en matière pour un projet d'utilité sociale, fédérateur et sportif. Dès lors la Municipalité a-t-elle conscience du rôle social que joue le Vevey-Sports ?

Le FC Vevey-Sports 1899 (devenu le « FC Vevey United » suite à sa fusion avec le ACS Azzurri Riviera le 27 avril 2018) est un grand club et la Municipalité salue son rôle social.

Elle rappelle toutefois que les règles de subventionnement et de fonctionnement qu'elle applique sont basées sur le principe de l'égalité de traitement à l'égard de tous les clubs sportifs veveysans lesquels constituent, avec le FC Vevey United, un excellent vecteur d'intégration et de lien social.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 août 2018

Au nom de la Municipalité
la Syndique la Secrétaire-adjointe



Elina Leimgruber Pascale Bacher